

PRÉFECTURE DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Albi, le 3/06/2024

Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine du Tarn

Affaire suivie par : Pauline Barbance

Téléphone : 05 63 45 62 08

Courriel : pauline.barbance@culture.gouv.fr

Monsieur le Président de la
Communauté de Commune
du Cordais et du Causse
33 promenade de l'Autan
81170 LES CABANNES

Objet : Périmètre Délimité des Abords sur la commune de NOAILLES
Réf. : PG/PB/2024.30
PJ : Note de présentation + cartes

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet de PLU intercommunal intéressant votre Communauté de Commune du Cordais et du Causse, et en particulier la commune de NOAILLES, j'ai l'honneur de vous présenter une proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul du village, protégée Monument Historique Inscrit (arrêté du 09 décembre 1970) (voir note de présentation jointe).

Les PDA remplacent les Périmètres de Protection Modifiés dans la nouvelle loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine.

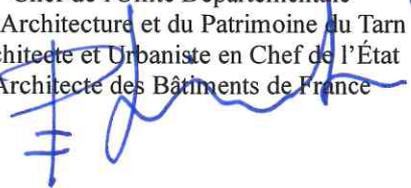
Cette adaptation permettrait une simplification significative et une meilleure cohérence dans l'instruction des dossiers d'Urbanisme de ce secteur.

Nous restons, bien entendu, à la disposition de vos services et de la commune pour recueillir les observations éventuelles et ajuster, si besoin, les documents avant l'enquête publique du PLU intercommunal.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Patrick Gironnet

Chef de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn
Architecte et Urbaniste en Chef de l'État
Architecte des Bâtiments de France



Copie : Monsieur le Maire de NOAILLES